

RÉ
SEAU



de la
communauté
autochtone
à Montréal

DE NOS YEUX AUX VÔTRES



**Un regard attentif sur les réalités des personnes
autochtones en situation d'itinérance à Montréal**

SOMMAIRE EXÉCUTIF



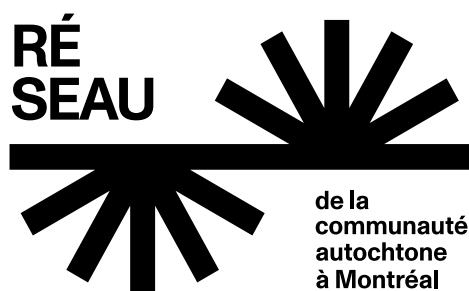
De nos yeux aux vôtres : Un regard attentif sur les réalités des personnes autochtones en situation d'itinérance à Montréal

Avril 2024

Rédigé par Bobby Manning-Leduc, avec la contribution de Leilani Shaw, Stéphanie Héroux, Kortanie Raye, Alexandre Huard-Joncas, Sarah Charlebois, Rowena Tam, Nicole Fornelli, Amanda Moniz, Elizabeth Fast, Stephen Puskas, Katia McEvoy et Johnny Boivin.

Graphisme par Katia McEvoy.

ISBN# 978-2-9821275-2-4



RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal
Écouter - Créer de liens - Soutenir

CP 567 Succ Place-D'Armes, Montréal, QC, H2Y 3H3
438 992-4589
info@reseaumtlnetwork.com
www.reseaumtlnetwork.com

Nous voulons remercier nos partenaires financiers.

Ce rapport a été rendu possible grâce aux contributions financières directes d'Infrastructure Canada, de la Ville de Montréal et du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, par le biais du Service régional de l'itinérance de la Direction des services généraux et des partenariats urbains du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

*Secrétariat
aux relations avec
les Premières Nations
et les Inuit*

Québec 

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec 

Canada  Montréal 

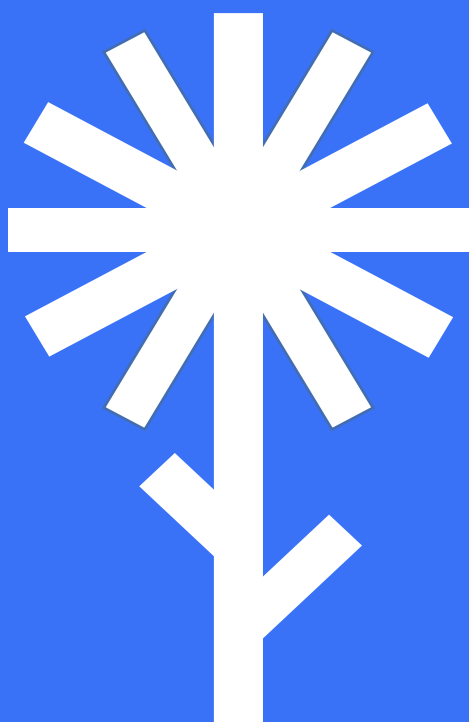
REMERCIEMENTS

Après les versions de 2013 et 2018, le rapport « De nos yeux aux vôtres » est le troisième rapport produit par le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal qui se penche sur les défis auxquels font face les personnes autochtones en situation d'itinérance à Tiohtià:ke. La réalisation du présent rapport n'aurait pu être possible sans le travail réalisé dans les deux versions précédentes.

La contribution essentielle de Heather Johnston, ancienne directrice générale de Projets Autochtones du Québec ("PAQ") (2020-2023), mérite également d'être soulignée. Nous tenons à exprimer notre gratitude envers Heather Johnston qui a partagé son expérience professionnelle avec nous dans le cadre de cette recherche.

Enfin, nous tenons à remercier les organisations qui ont participé à la révision du contenu, rendant ce rapport encore plus précis, ainsi que toute l'équipe du RÉSEAU qui a contribué, d'une manière ou d'une autre, à faire de ce projet une réalité.

- Bobby Manning-Leduc
Main Writer and Researcher



Nous voulons remercier les organismes suivants pour leur contribution à ce rapport.



De gauche à droite :

L'Association des Inuit du Sud du Québec, Projets Autochtones du Québec (PAQ), le Projet de travail de soutien Autochtone (PTSA), Plein Milieu, et Résilience Montréal.

TABLE DES MATIÈRES



REMERCIEMENTS	5
.....	
À PROPOS DU RÉSEAU	8
.....	
OBJECTIF DE CE RAPPORT	10
.....	
DÉFINIR L'ITINÉRANCE	12
.....	
MÉTHODOLOGIE	16
.....	
PORTRAIT EN CHIFFRES	18
.....	
SOMMAIRE DES PRINCIPAUX FACTEURS CONTRIBUTANTS ET CAUSES DE L'ITINÉRANCE	19
.....	
RECOMMANDATIONS	31
.....	
CONCLUSION	39
.....	
RÉFÉRENCES	40
.....	

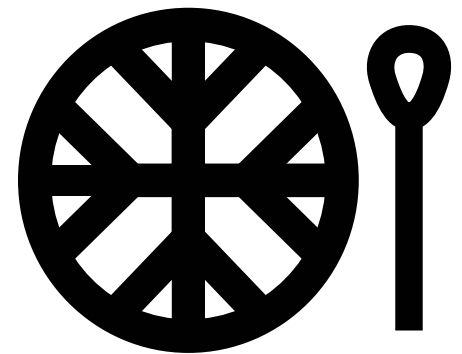


À PROPOS DU RÉSEAU

Notre Vision

Le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal prône un environnement urbain où le bien-être et la croissance des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis à Tiohtià:ke/Montréal sont pilotés par les communautés autochtones elles-mêmes. Le RÉSEAU contribue à établir et favoriser un environnement axé sur le renforcement des relations et des liens communautaires pour assurer un accès abondant et sécuritaire aux informations, aux ressources et aux services les plus culturellement adaptés. Nous travaillons à la création d'un environnement urbain qui honore, respecte et célèbre la diversité des savoirs, des cultures et des innovations autochtones.

AU COEUR DE LA COMMUNAUTÉ : Écouter, Créer des liens, Soutenir



Nos Valeurs



MENÉ PAR LES AUTOCHTONES

Piloté et conçu par et pour les communautés autochtones urbaines.



ORIENTÉ VERS LA COMMUNAUTÉ

Priorités et solutions identifiées et développées par la communauté.



EN PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Bâtir et entretenir des relations solides entre le secteur communautaire autochtone et un réseau d'alliances.

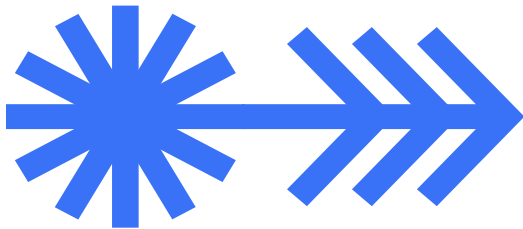


PAR LE POULS COLLECTIF

Travailler ensemble pour l'amélioration des conditions d'existence et l'autonomisation des communautés autochtones.

Notre Mission

En sa qualité d'organisation parapluie, le RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal occupe une position lui permettant de tisser des liens entre divers segments des communautés autochtones urbaines.



Nos Partenaires

Pour mieux servir les communautés autochtones urbaines, nous travaillons en collaboration avec nos nombreux partenaires :

Projets Autochtones du Québec, le Centre d'amitié autochtone de Montréal, le Projet de travail de soutien Autochtone, l'Association des Inuit de Sud du Québec, le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal, Montréal Autochtone, Résilience Montréal, Femmes Autochtones du Québec, le Centre de santé autochtone de Tiohtià:ke, Quavvivik, Mitshuap, le Centre de la petite enfance Soleil Le Vent, Tasiutigiiit, Médecins du Monde, Plein Milieu, le Centre des femmes de Montréal, la Porte ouverte Montréal et Chez Doris.

1. Rassembler ceux/celles qui servent les membres de la communauté

Nous assurons sécurité, appartenance et bien-être aux membres de la communauté autochtone urbaine en contribuant à la création d'espaces de collaboration pour les organisations communautaires de première ligne. Ceci permet de partager des informations, d'identifier les écarts au sein des services, de déterminer les priorités et de développer collectivement des solutions durables. Nous invitons les citoyens allochtones à prendre connaissance des besoins et des solutions élaborés par les organisations communautaires, afin de renforcer des partenariats stratégiques et constructifs dont bénéficieront directement les membres des communautés autochtones.

2. Alléger la tâche

Nous influençons le processus d'allocation des fonds publics et prenons en charge des tâches administratives telles que l'attribution des subventions. Nous mettons ainsi en place des cercles de concertation ayant pour objectif de parvenir à des décisions prises par consensus. Nous dialoguons avec les fonctionnaires publics afin d'alléger la charge bureaucratique pesant sur le secteur communautaire autochtone qui dessert directement les membres de la communauté.

3. Transmettre les savoirs

En collaboration avec des partenaires stratégiques, nous transmettons les savoirs au grand public, défendons les droits des communautés autochtones urbaines et offrons une multitude d'activités de sensibilisation. Nous développons notamment des outils pédagogiques, des rapports de recherche initiés par le RÉSEAU et des ateliers destinés aux personnes investies dans le développement d'alliances significatives.

4. Renforcer le leadership autochtone

Nous fournissons des opportunités de renforcement des capacités aux divers acteur-rices du milieu communautaire afin de leur permettre de développer leurs compétences et pratiques du leadership. En portant ensemble un regard vers l'avenir, nous amplifions les voix des jeunes autochtones. Nous ouvrons des voies d'accès à l'autonomisation en proposant des programmes de mentorat, des activités axées sur la confiance en soi, ainsi que des opportunités de rassemblement visant à promouvoir le sentiment d'appartenance et de résurgence culturelle au sein des communautés urbaines de Tiohtià:ke.

OBJECTIF DE CE RAPPORT

Le rapport « De nos yeux aux vôtres » du RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal (le RÉSEAU) **fait la lumière sur les facteurs complexes et croisés qui contribuent à la surreprésentation des personnes autochtones en situation d'itinérance à Tiohtià:ke/ Montréal.** L'identification de ces facteurs viendra soutenir l'élaboration de recommandations à l'intention des gouvernements et des organismes communautaires à Montréal, dans le but d'améliorer la collaboration pour résoudre le problème en question.

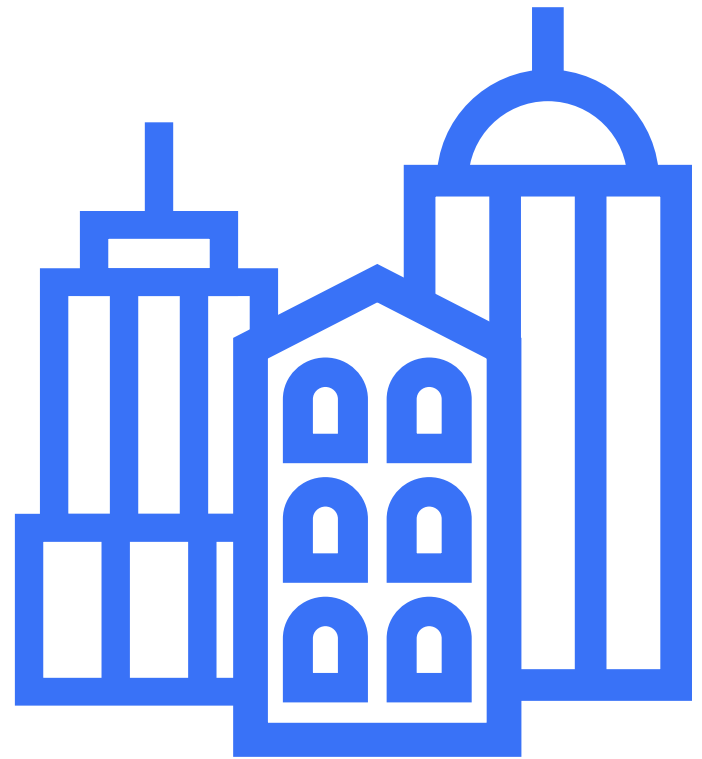
Pendant la pandémie COVID-19, le RÉSEAU et ses organisations partenaires ont constaté une augmentation des besoins non satisfaits au sein de la communauté autochtone urbaine. Montréal abrite de nombreux organismes du secteur autochtone, c'est-à-dire des organismes autochtones¹ et des organismes allochtones desservant les populations autochtones.² Environ 30 d'entre eux sont reconnus par la ville de Montréal et environ 62 sont identifiés par le RÉSEAU.

Ces organismes couvrent un large éventail de domaines, notamment la communauté, les arts et la culture, l'action conjointe, l'éducation, la formation, l'emploi, le logement, la représentation politique, la santé et les services sociaux, les services de garde et les services juridiques.³ Nombre d'entre eux offrent des services spécialisés en matière de logement, de justice, de réduction des méfaits, de toxicomanie, de soutien alimentaire, etc. Si les efforts de prévention sont au cœur des préoccupations de la plupart des organismes communautaires à Montréal, certains sont également devenus des experts dans l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance.

Afin de se mobiliser avec efficacité pendant la pandémie, les organisations du secteur autochtone à Montréal ont collaboré dans le cadre de réunions régulières appelées « Groupe de travail COVID-19 (C-19) ». L'objectif était de répondre aux besoins croissants des membres des communautés autochtones urbaines et trouver collectivement des solutions. Ces réunions ont permis de lancer des appels à l'action à tous les niveaux de gouvernement et de fournir divers services à la population autochtone à Montréal. Le RÉSEAU a joué, et continue de jouer, un rôle de coordination et de facilitation lors de ces réunions.



Agir pour soutenir les personnes en situation d'itinérance dans la communauté autochtone présente des défis uniques pour les organismes du secteur autochtone. Ceux-ci doivent répondre aux besoins immédiats en matière d'hébergement, de nourriture, de produits d'hygiène et de vêtements, tout en gérant une charge de travail complexe. En parallèle, ils reconnaissent que leur travail n'est qu'une solution temporaire aux blessures causées par le colonialisme ; les systèmes de pouvoir qui perpétuent le génocide et la répression des peuples et des cultures autochtones.⁵ Les organismes du secteur autochtone doivent consacrer beaucoup de temps et de ressources à la lutte pour des changements systémiques au sein d'un système qui ne comprend souvent pas les réalités autochtones. Le fardeau est encore amplifié par la nécessité d'embaucher, de former et de retenir une majorité de personnel autochtone, de naviguer des ententes de financement qui peuvent ne pas correspondre aux besoins des communautés, et de répondre à des exigences en matière de rédaction de rapports qui ne reflètent pas fidèlement l'impact de leur travail.



« Ils reconnaissent que leur travail n'est qu'une solution temporaire aux blessures causées par le colonialisme. »

1. Le RÉSEAU définit une « organisation autochtone » comme une organisation qui répond aux critères suivants : L'organisation a été fondée par une personne ou un groupe autochtone ; l'organisation est dirigée par des autochtones, donc plus de 50 % des décideur-euses doivent être Autochtones (conseil d'administration, comité directeur, directeur ou autres postes de décision) ; l'organisation est composée de personnes autochtones, minimalement de 50 % de ses employé-es étant Autochtones (ce critère ne s'applique pas aux organisations comptant moins de cinq employés) ; plus de 50 % des membres et des bénéficiaires de l'organisation sont Autochtones.

2. Le RÉSEAU définit un "organisme desservant les populations autochtones" comme un organisme dont au moins 30 % de la clientèle est autochtone et qui a au moins un programme spécifique qui dessert directement les personnes autochtones.

3. Ville de Montréal, 2020

4. Cox, 2017

DÉFINIR L'ITINÉRANCE

Utilisation de la terminologie en matière d'itinérance

Tout au long de ce rapport, le RÉSEAU utilisera le terme "itinérance" car il s'agit du terme utilisé dans nos citations, nos références aux recherches existantes, notre documentation et nos rapports.

Nous aimerions également reconnaître que dans un contexte autochtone urbain, l'expression " itinérance autochtone " peut laisser entendre que Montréal n'est pas le chez-soi de nombreux peuples autochtones ou que les peuples autochtones n'ont pas leur place ici.

Tiohtià:ke/Montréal est un territoire autochtone et tous-tes les Autochtones y sont les bienvenu-es.

Définition du programme Vers Un Chez-soi (Gouvernement du Canada) :

Vers Un Chez-Soi est le programme de financement de la Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. L'itinérance autochtone y est définie comme suit : « *Autochtones qui se retrouvent sans logement en raison de la colonisation, de traumatisme ou de conditions sociales, culturelles, économiques et politiques les mettent en situation de pauvreté. Ne pas avoir de logement inclut : les individus qui alternent entre le logement et l'absence de logement, qui vivent dans la rue, qui sont hébergés temporairement chez des connaissances, qui ont recours aux refuges d'urgence, qui vivent dans des logements inabordables, inadéquats, inférieurs aux normes et non sécuritaires ou qui vivent sans la garantie de sécurité ; toute personne, sans égard à l'âge, qui quitte un établissement (comme un hôpital, un centre de traitement en santé mentale et en toxicomanie, une prison, une maison de transition), qui fuit un logement non sécuritaire en raison d'abus dans toutes ses définitions, et tout jeune qui fait la transition de toute forme de soins.* »⁵

5. Gouvernement du Canada, 2022

Décrire les types d'itinérances

Dans cette section, nous définirons les sept types d'itinérances qui ont guidé la production de ce rapport. Inspirée de la définition et de la catégorisation de l'itinérance du *Canadian Observatory on Homelessness*,⁶ et complétée par les écrits d'autres chercheur-euses dans le domaine, notre catégorisation de l'itinérance englobe mieux la réalité vécue qui nous est transmise par nos partenaires travaillant directement avec les personnes autochtones en situation d'itinérance à Montréal.

Il est important de se rappeler que certains membres de la communauté en situation d'itinérance peuvent ne pas correspondre à l'un des sept types mentionnés ici, peuvent osciller entre les sous-catégories présentées ou démontrer des caractéristiques de plus d'une définition énumérée simultanément, puisqu'il existe de nombreuses façons de vivre l'itinérance.⁷ Notez qu'il n'y a pas de définitions standardisées de l'itinérance au sein des organisations communautaires, des gouvernements et/ou du monde universitaire.



Itinérance chronique :

L'itinérance chronique est la forme la plus visible d'itinérance,⁸ et elle se réfère à une personne qui a vécu l'itinérance pendant au moins un an ou de manière répétée. Les personnes en situation d'itinérance chronique sont généralement plus âgées et luttent contre d'autres problèmes sous-jacents tels que la santé mentale, la dépendance, les troubles de santé physiques et/ou mentales.



Itinérance cyclique :

Les personnes en situation d'itinérance cyclique alternent entre la possession d'un logement et la vie dans la rue.⁹ Cela peut résulter de changements récurrents dans la situation de l'individu, comme la perte fréquente de son logement en raison de l'exposition à la violence, de séjours répétés à l'hôpital, en prison ou dans un établissement de détention, ou de l'incapacité du/de la membre de la communauté à conserver un emploi stable.



Itinérance cachée :

Les personnes en situation d'itinérance cachée sont temporairement sans logement, mais parviennent tout de même à trouver un endroit où dormir. Pour ce faire, elles vivent avec leur famille ou des ami-es, font du couch-surfing, trouvent des locations à court terme, vivent dans des squats ou dans d'autres abris précaires.¹⁰

6. Dionne et al., 2023

7. RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal et al, 2020

8. Gouvernement du Québec, 2021

9. Gouvernement du Québec, 2021

10. Eberle et al., 2009

Itinérance situationnelle :

Les personnes en situation d'itinérance situationnelle sont en situation d'itinérance en raison de problèmes liés à des événements ponctuels et circonstanciels relatifs à la santé, à un problème financier, à un cas de violence, à une crise de santé mentale, à la perte d'un emploi ou à d'autres problèmes en matière au logement. Il s'agit de la forme la plus courante d'itinérance.¹¹



Itinérance saisonnière :

Les personnes en situation d'itinérance saisonnière ont tendance à trouver un abri précaire pendant les mois les plus froids, commettant parfois des délits mineurs pour obtenir un abri,¹² tandis que durant les mois les plus chauds, elles peuvent décider de retourner vivre dans la rue.



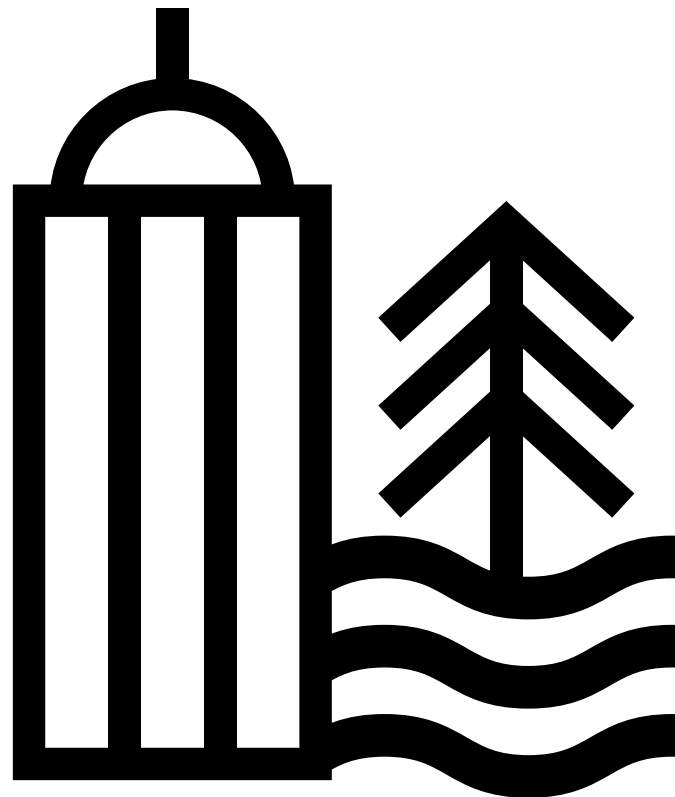
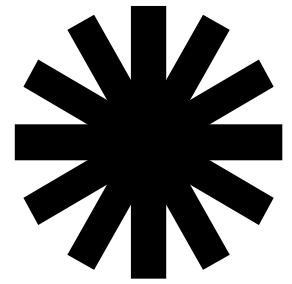
À risque d'itinérance :

Les personnes à risque d'itinérance sont confrontées à une combinaison de problèmes qui peuvent les conduire à l'itinérance. Des milliers de personnes sont à risque, les causes les plus courantes de l'itinérance étant la pauvreté, la maladie et la toxicomanie.¹³



Itinérance spirituelle :

Désigne un état d'esprit dans lequel un-e membre d'une communauté autochtone se sent déconnecté de son territoire, de sa nourriture, de ses relations, de ses traditions culturelles et de son identité,¹⁴ ce qui peut avoir un impact négatif sur sa santé mentale. Ces sentiments d'itinérance spirituelle peuvent être exacerbés par les effets négatifs de la relocalisation et de la sédentarisation forcées.¹⁵



11. Gouvernement du Québec, 2021

12. Public Safety Canada, 2008

13. Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, 2015

14. Young, 1997

15. RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, et al., 2020

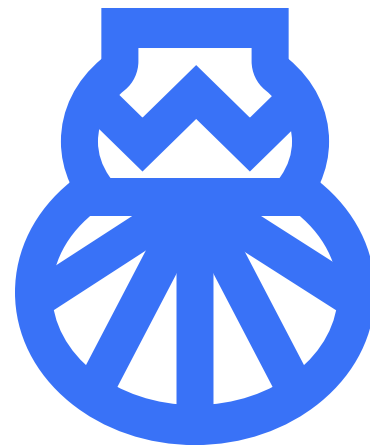
La définition de l'itinérance du RÉSEAU

En plus de l'absence de conditions de vie permanentes, stables ou de base, le RÉSEAU considère que l'itinérance chez les personnes autochtones est le résultat du déplacement historique et continu, de la séparation géographique, de la perturbation mentale, du déséquilibre, du génocide culturel et de la déconnexion spirituelle vécus par les individus, les familles et les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Les personnes exposées aux risques d'itinérance sont celles qui sont confrontées à l'insécurité du logement et/ou à l'insécurité financière en raison d'un ensemble de facteurs tels que les rénovictions, la volatilité du marché locatif, ainsi que les familles et les communautés autochtones qui souffrent d'une déconnexion géographique, culturelle et spirituelle.



MÉTHODOLOGIE

Le rapport a utilisé une série de méthodes pour recueillir des informations sur l'itinérance chez les Autochtones à Montréal. Une approche holistique a été adoptée lors de la collecte des informations, en tenant compte de l'aspect humain de la recherche sur l'itinérance chez les Autochtones.



Ces méthodes sont les suivantes :

- 1. Collecte d'informations** auprès des gestionnaires de projets communautaires (GPC) du RÉSEAU : Les GPC rassemblent plusieurs segments des communautés autochtones urbaines en coordonnant et en animant divers groupes de travail. Dans ces groupes de travail, les travailleur-euses de première ligne et les GPC partagent leurs expériences vécues ou celles des membres des communautés autochtones avec lesquels ils/elles travaillent. Cela permet d'obtenir des données primaires sur les personnes autochtones en situation d'itinérance et les organismes qui les servent.
- 2. Révision des notes des réunions** du Cercle consultatif sur la santé des Autochtones à Montréal (CCAİM) et du comité C-19 : Le CCAİM regroupe des organismes autochtones et des organismes allochtones qui servent les Autochtones, et travaillent pour un accès équitable et culturellement sécuritaire aux soins de santé pour les peuples autochtones à Montréal. Le C-19 se concentre sur l'identification des besoins prioritaires de la communauté, en particulier ceux des personnes en situation d'itinérance.
- 3. Réalisation d'un entretien** avec l'ancienne directrice générale de Projets Autochtones du Québec (PAQ), Heather Johnston. L'entretien a porté sur le lancement du refuge PAQ-2, un refuge qui a vu le jour pendant la pandémie et a permis de mieux comprendre les efforts déployés pour lutter contre l'itinérance chez les autochtones à Montréal.



4. Prise en compte des expériences des conseiller-ères jeunesse : les conseiller-ères jeunesse sont de jeunes autochtones âgées entre 12 à 35 ans qui vivent à Montréal et participent à un large éventail d'activités pour partager leurs expériences et leurs points de vue sur les questions qui les touchent. Le RÉSEAU a accueilli les conseiller-ères jeunesse lors d'événements de rassemblement, y compris des groupes de discussion et des ateliers, afin de favoriser les relations multigénérationnelles et de réduire l'isolement. Ces sessions se sont concentrées sur des sujets importants pour les jeunes autochtones et sont alignées sur la STRATÉGIE du RÉSEAU pour la sécurité, le bien-être et l'appartenance des autochtones à Montréal.¹⁶

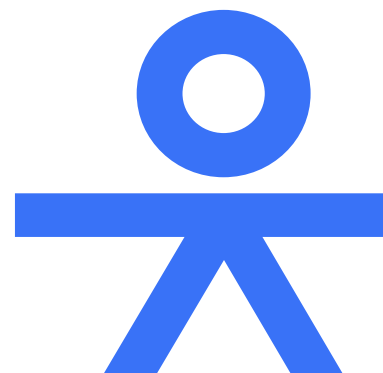
5. Consultation d'études et recherches existantes : Le rapport s'est appuyé sur plusieurs études et recherches menées sur le sujet des populations autochtones en situation d'itinérance afin de mieux comprendre l'enjeu en question.

6. Utilisation de données quantitatives : Le rapport a intégré des données quantitatives provenant de diverses sources, telles que le « Recensement de 2016 » et les « Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'Île de Montréal » de 2018 et 2022, pour compléter les informations qualitatives et de fournir un contexte statistique.

7. Révision du rapport avec les directions et les intervenant-es travaillant dans les organismes du secteur autochtone : le rapport a été partagé avec les directeur-rices et certains travailleur-euses de première ligne qui ont une expérience directe avec les personnes autochtones en situation d'itinérance. Leurs commentaires et leur expertise ont permis de renforcer l'exactitude et la pertinence du rapport.

En ayant recours à ces multiples méthodes de collecte et d'évaluation de données, le rapport vise à décrire avec précision les réalités et complexités de l'itinérance chez les Autochtones à Montréal.

16. RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, 2022





PORTRAIT EN CHIFFRES

La majorité des peuples issus des Premières Nations, des Inuit et des Métis au Canada résident dans des zones urbaines, et il est attendu que cette population va continuer à augmenter dans les années à venir. Le recensement de 2016 a révélé que 52 % des peuples autochtones vivant au Canada habitaient dans des centres urbains,¹⁷ avec une population autochtone estimée à 34 745 personnes dans la région métropolitaine de Montréal, soit une augmentation de 211 % depuis 2001.¹⁸ Montréal compte d'ailleurs l'une des plus grandes populations Inuit urbaines au Canada,¹⁹ avec environ 1 500 Inuit vivant dans la ville.²⁰

Le « Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'Île de Montréal du 24 avril 2018 » indique que **les personnes autochtones représentent approximativement 12 % de la population en situation d'itinérance visible à Montréal,²¹ alors qu'ils ne constituent que 0,6 % de la population totale de la ville.²² On estime aussi que les membres de la communauté Inuit représentent entre 40 % et 45 % de la population autochtone en situation d'itinérance chronique à Montréal.²³**

17. Seltz & Roussopoulos, 2020

18. Ville de Montréal, 2020

19. Landry, 2020

20. Fanelli, 2021

21. Latimer et al., 2019

22. Latimer et al., 2018

23. Ville de Montréal, 2020



SOMMAIRE DES PRINCIPAUX FACTEURS CONTRIBUTANTS ET CAUSES DE L'ITINÉRANCE

Les facteurs contributants et les causes de l'itinérance chez les Autochtones à Montréal sont **profondément enracinés dans la discrimination et le racisme systémique et institutionnel, qui découlent en particulier de l'histoire du colonialisme et des politiques gouvernementales.** Ces facteurs et causes de l'itinérance sont ressentis quotidiennement par les membres des communautés autochtones, et contribuent à la surreprésentation des Autochtones en situation d'itinérance à Montréal.

Lutter contre l'itinérance chez les Autochtones, c'est lutter pour des changements systémiques, pour des réparations quant aux impacts historiques et continus de la colonisation, pour la prestation de services de soutien et d'initiatives de prévention culturellement appropriées, et pour la création d'opportunités pour que les communautés autochtones s'épanouissent culturellement, socialement et économiquement.



∞ Le colonialisme et les politiques gouvernementales :

L'histoire du colonialisme au Canada et les politiques gouvernementales ont eu un impact significatif sur les Autochtones en situation d'itinérance. Parmi ces politiques figurent la Loi sur les Indiens de 1876, révisée en 1985, et la Convention de la Baie James et du Nord du Québec de 1975, en vertu desquelles, en échange des droits spécifiques et des avantages négociés, les parties autochtones ont dû céder les terres dont elles étaient responsables.²⁴ Les politiques d'assimilation agressives, telles que la création de pensionnats²⁵ visant à assimiler de force les peuples autochtones et à perturber leurs structures familiales, ont entraîné des traumatismes et une instabilité intergénérationnelle. Ces politiques ont traumatisé des générations d'enfants et de familles autochtones qui ont subi des abus dans le

système des pensionnats. Faute d'accès à un soutien adéquat en matière de santé mentale et de toxicomanie, le cycle des abus se transmet inconsciemment aux jeunes générations. Lorsqu'un groupe de personnes a été soumis à des traumatismes sur une longue période, les générations suivantes continuent d'en subir les conséquences longtemps après les événements traumatisants initiaux.²⁶ **Ces traumatismes intergénérationnels ont affecté plusieurs générations d'enfants autochtones et ont entravé l'acquisition d'outils nécessaires à la formation d'un sentiment d'identité lié à la culture, à la construction d'une estime de soi, ainsi qu'à l'apprentissage et à la mise en pratique des compétences nécessaires à une vie épanouie.**

24. Papillon & Institute for Research on Public Policy, 2008

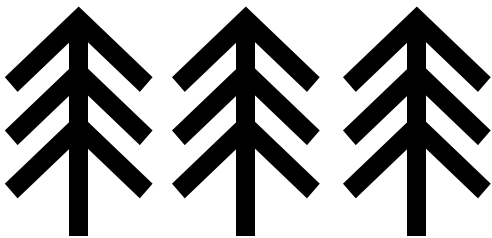
25. Montreal Urban Aboriginal Community Strategy Network, 2012

26. Collective Healing, 2022

∞ Les pensionnats :

L'héritage des pensionnats a eu un impact profond et durable sur les individus et les communautés autochtones. De nombreuses personnes autochtones à Montréal ont fréquenté des pensionnats ou des écoles fédérales externes, ou ont des membres de leur famille immédiate qui les ont fréquentés.²⁷

Les expériences traumatisantes et les impacts négatifs des pensionnats contribuent aux difficultés rencontrées par les membres des communautés autochtones et ont créé une méfiance à l'égard des systèmes publics, notamment en matière de services de santé, de services sociaux, et de services en éducation.²⁸



« De nombreuses personnes autochtones à Montréal ont fréquenté des pensionnats ou des écoles fédérales externes, ou ont des membres de leur famille immédiate qui les ont fréquentés. »

∞ Le système de protection de l'enfance :

En 2023, les taux d'enfants autochtones ciblés par le système de protection de la jeunesse,²⁹ retirés de leur famille et placés dans des familles d'accueil, est plus élevé que celui des enfants qui sont allés dans les pensionnats. Le manque de programmes, de ressources et de soutien culturellement adaptés aux jeunes autochtones en transition vers l'âge adulte contribue à les rendre encore plus vulnérables à l'itinérance.

Les alertes à la naissance, qui font également partie de l'héritage canadien en matière d'enlèvement d'enfants autochtones, ont affecté de manière disproportionnée les enfants et les familles autochtones. Les alertes à la naissance constituent

un système par lequel les travailleur-euses sociales informent les hôpitaux lorsqu'une nouvelle patiente est admise à l'hôpital pour accoucher et qu'elle est étiquetée comme présentant un risque d'être un parent inadapté selon les normes coloniales. Ces alertes étaient émises à l'insu des parents et sans leur consentement, et avaient souvent pour conséquence que le ou la nouveau-elle né-e soit appréhendé-e et placé-e dans une famille d'accueil immédiatement après sa naissance. **Cette pratique a officiellement pris fin au Québec en mai 2023, devenant ainsi la dernière province canadienne à mettre fin à cette pratique controversée.**³¹

27. Ville de Montréal, 2020

28. Seltz & Roussopoulos, 2020

29. Truth and Reconciliation Commission of Canada & Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015

30. Seltz & Roussopoulos, 2020

31. Hwang, 2023



∞ Les déplacements forcés :

Des politiques telles que la Loi sur les Indiens ont forcé les communautés autochtones à se réinstaller dans des régions éloignées et isolées, aux ressources limitées, loin de leurs territoires de chasse traditionnels. Plus précisément, pour les Inuit du Nunavut, du Nunavik et du Nunatsiavut, à partir de 1949, les familles ont subi des pressions du gouvernement et de l'Église pour envoyer leurs enfants dans des écoles fédérales externes, sous prétexte de leur offrir une meilleure éducation. En conséquence, **de nombreuses familles Inuit ont suivi leurs enfants jusqu'à l'endroit où ils ont été placés, craignant ce qui pourrait arriver à l'enfant lorsque confié à des étrangers.**³² L'enlèvement de leurs enfants, ainsi que les conséquences économiques liées à la dévaluation du commerce de la fourrure, ont contraint les familles Inuit à se relocaliser. Pour de nombreuses populations autochtones, le déplacement a eu pour conséquence de confronter les communautés à des défis tels que des infrastructures et des conditions de logement inadéquates, des opportunités d'emploi limitées, des coûts alimentaires élevés et des services de base inconvenables. À la recherche de meilleures opportunités et d'un plus grand accès aux ressources, de nombreux-euses membres des communautés Inuit sont contraint-es de s'installer dans des zones urbaines, souvent sans disposer d'un logement sûr.

∞ Les obstacles à l'éducation :

Une étude réalisée en 2008 indique que 51,5 % des membres des Premières Nations vivant dans des réserves au Québec et âgés de 18 ans et plus n'ont pas terminé leurs études secondaires³³ et, en 2016, seuls 45 % des Inuit ont déclaré avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires.³⁴ Alors que près de 33 % des Canadien-nes seront titulaires d'un diplôme universitaire en 2021, et que ce pourcentage est en augmentation, le pourcentage d'Inuit dans certaines régions de l'Inuit Nunangat, comme le Nunavik, n'est que de 10,2 %.³⁵ **Le faible niveau d'éducation contribue à ce que les membres des communautés autochtones soient confronté-es au sous-emploi, au chômage, à la pauvreté, à des problèmes de logement, à la toxicomanie, à la violence familiale et à de mauvais états de santé.**

32. Lauster & Tester, 2014

33. First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission (FNQLHSSC) & Harvey, 2016

34. Fanelli, 2021

35. Canada Research Chair on Comparative Aboriginal Condition, 2021

∞ Les obstacles financiers :

Selon un rapport de 2018, les membres des communautés autochtones à Montréal perçoivent généralement de faibles revenus. Environ 66 % des personnes interrogées recevaient alors entre 500 et 750 dollars par mois de sources telles que l'aide sociale, l'assurance-invalidité, l'emploi ou la pension de retraite.³⁶ Une enquête menée par le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) auprès de 1 700 membres des Premières Nations et Inuit vivant en dehors de leur

communauté a révélé que 33 % des membres des **Premières Nations et Inuit vivant dans des zones urbaines sont au chômage, et que 4,5 % des personnes interrogées ne bénéficient d'aucune assurance-emploi ni d'aucune aide sociale.**³⁷ Les taux de chômage parmi les membres des Premières Nations et des Inuit vivant dans les zones urbaines sont significatifs, ce qui augmente le risque de ne pas pouvoir payer le loyer et de se retrouver à la rue.



« Les Autochtones sont désormais 6 fois plus susceptibles d'être interceptés par un-e agent-e qu'une personne blanche, les femmes et les personnes âgées étant les plus à risque. »

∞ Les pratiques policières :

Des pratiques de profilage racial et social, ainsi que le ciblage des personnes en situation d'itinérance ont été observés à Montréal. Un rapport de 2019 a révélé qu'à Montréal, une personne autochtone était quatre fois plus susceptible d'être arrêtée par un contrôle du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) qu'une personne blanche.³⁸ Une recherche menée en 2023 a montré une augmentation de ce chiffre : les Autochtones sont désormais 6 fois plus susceptibles d'être interceptés par un-e agent-e qu'une personne blanche, les femmes et les personnes âgées étant les plus à risque.³⁹

Les personnes en situation d'itinérance, y compris les Autochtones, reçoivent un nombre disproportionné de constats d'infraction en vertu des réglementations municipales et relatives aux transports.⁴⁰ Les femmes autochtones sont confrontées à des taux de contrôle policier particulièrement élevés par rapport aux femmes allochtones.⁴¹ Les constats d'infraction ou arrestations suivies d'inculpations augmentent la probabilité de criminalisation et, par conséquent, la probabilité qu'une personne se retrouve en situation d'itinérance. **Il est également préoccupant de constater l'augmentation spectaculaire des dépenses consacrées aux services policiers à Montréal, par rapport à celles consacrées à l'itinérance. Le budget alloué au SPVM par la ville de Montréal en 2021 était de 660 millions de dollars,⁴² soit 220 fois plus que le budget de 3 millions de dollars réservé à l'itinérance.**⁴³

36. Latimer et al., 2018

37. Viens & Québec (Province). Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, 2019

38. Armony, 2019

39. Armony et al., 2023

40. Bellot et al., 2021

41. Standing Committee on Public Safety and National Security, 2020

42. The Defund the Police Coalition, 2020

43. Ville de Montréal, 2020

∞ L'incarcération:

Selon le Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada, « la surincarcération des Premières Nations, des Métis et des Inuit (...) dans les établissements correctionnels est l'un des problèmes de justice sociale et de droits humains les plus urgents au Canada aujourd'hui ». ⁴⁴ Une étude réalisée par le RÉSEAU en 2016 a établi une corrélation entre l'instabilité résidentielle et l'incarcération des membres des communautés autochtones. ⁴⁵ L'incarcération accroît la précarité d'une personne, et augmente les probabilités que celle-ci se retrouve en situation d'itinérance. Le taux de représentation des peuples autochtones dans les prisons fédérales était de 33 % en 2023. ⁴⁶ Les taux les plus élevés sont observés chez les femmes autochtones, et chez les hommes et les femmes Inuit. **Les femmes autochtones représentent moins de 4 % de la population canadienne, mais elles constituaient 48 % de toutes les admissions en détention fédérale en 2021.** ⁴⁷ Certains individus peuvent commettre des délits mineurs pour éviter de vivre dans la rue, cherchant à faire des séjours de courte durée en prison pour y trouver un abri, de la nourriture, un soutien psychologique et l'accès à des activités culturelles. Cependant, cela peut entraîner l'attribution d'un casier judiciaire, ce qui limite les possibilités d'emploi futures et les options de logement à long terme. ⁴⁸ Trop souvent, les Autochtones incarcéré-es, en particulier les femmes autochtones, sont libéré-es avec peu ou pas de soutien, ce qui les pousse à retourner vers des lieux dangereux et à se retrouver à nouveau en prison. ⁴⁹

44. Collective Healing, 2022

45. Latimer et al., 2018

46. His Majesty the King in Right of Canada, as represented by the Minister of Public Safety, 2023

47. Collective Healing, 2022

48. Dingwall, 2020

49. Collective Healing, 2022



∞ L'inaccessibilité locative :

L'accès à des logements abordables et supervisés peut s'avérer difficile pour les membres des communautés autochtones. Il a été prouvé que les logements supervisés, c'est-à-dire les logements subventionnés avec un soutien sur place, aident les personnes souffrant de troubles mentaux graves, de toxicomanie et d'autres difficultés à atteindre une stabilité à long terme.⁵⁰ Cependant, les critères de sélection de certains programmes de logement supervisé peuvent exclure les personnes vivant dans la rue, et les obstacles administratifs liés à l'accès au logement supervisé (tels que l'obtention d'une preuve de revenu, d'une carte d'identité, etc.) peuvent constituer un obstacle pour les personnes qui ont besoin d'un tel soutien. Cela conduit à des expériences prolongées et cycliques d'itinérance, alors que la personne tente de naviguer le système.



« Il a été prouvé que les logements supervisés, c'est-à-dire les logements subventionnés avec soutien sur place, aident les personnes souffrant de troubles mentaux graves, de toxicomanie et d'autres difficultés à atteindre une stabilité à long terme. »

∞ La précarité des logements :

Les conditions de logement précaires, telles que les moisissures, le surpeuplement, les infestations et le mauvais entretien des bâtiments, contribuent à la dégradation de l'état de santé des communautés autochtones.⁵¹ Dans les communautés autochtones au Nord, **le surpeuplement en logement est fréquent et crée des environnements de vie dangereux et malsains**, ce qui entraîne des déplacements et peut conduire à l'itinérance.⁵² Le recensement de 2006 a révélé que les logements des Cris et des Inuit étaient largement plus surpeuplés que ceux des allochtones : 31 % des logements des Cris et des Inuit étant surpeuplés, contre 3 % des logements des allochtones.⁵³ Enfin, de nombreux-euses membres de la communauté autochtone à Montréal sont également confronté-es à des conditions de vie insalubres et dangereuses.



50. Latimer et al., 2018

51. First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission (FNQLHSSC) & Harvey, 2016

52. Savoie et al., 2016

53. Papillon & Institute for Research on Public Policy, 2008

∞ Le manque de services dans les autres communautés :

De nombreuses communautés des Premières Nations et des Inuit n'ont pas la capacité, les ressources ou l'infrastructure nécessaire pour mettre en place des services autonomes, tels que des centres de santé et des services de traitement des dépendances, au sein de leurs communautés respectives. **Cela oblige les membres des communautés autochtones à se déplacer vers les zones urbaines pour accéder à des services essentiels tels que les services de santé spécialisés, les hôpitaux, les établissements d'enseignement, le logement, l'emploi, l'aide aux victimes de violences familiales, etc.** Ces déplacements augmentent le risque d'itinérance, alors que les personnes concernées cherchent des services dans des centres urbains qui leur sont souvent étrangers.



∞ La violence:

Les membres des communautés autochtones, en particulier les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQIA+, sont confronté-es à des risques accrus de violence et d'exploitation, y compris de traite humaine et d'exploitation sexuelle. En 2018, un recensement de la population en situation d'itinérance sur l'île de Montréal a révélé que les femmes se retrouvant en situation d'itinérance pour la première fois se trouvaient dans cette situation de manière plus récente que les hommes, et que 18 % des femmes se trouvaient en situation d'itinérance en raison de la violence conjugale.⁵⁴ Le sur-ciblage des personnes autochtones par les prédateur-rices, y compris la police, contribue à la crise des femmes, filles et garçons et personnes 2SLGBTQIA+ autochtones disparu-es et assassiné-es. Le traumatisme et le deuil associés à ces expériences, ainsi que l'accès insuffisant à un soutien social et psychologique, peuvent conduire les individus à rechercher l'automédication et l'abus de substances, augmentant encore leur vulnérabilité à l'itinérance.⁵⁵

54. Seltz & Roussopoulos, 2020

55. RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, et al., 2020

∞ La santé :

Il existe un lien important entre l'itinérance et les problèmes de santé physique et mentale. Les membres des communautés autochtones en situation d'itinérance expriment souvent le souhait de bénéficier de services médicaux et d'un soutien en toxicomanie.⁵⁶ Ceux/celles qui sont logés-es de manière stable ont des taux d'hospitalisation plus faibles que ceux/celles vivant en instabilité résidentielle.⁵⁷

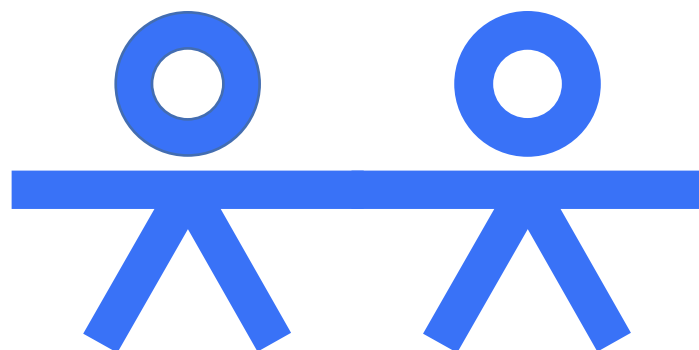
Les membres des communautés autochtones qui se rendent à Montréal pour obtenir des soins de santé peuvent se retrouver bloqués dans la ville en raison de diverses circonstances, comme le fait de sortir de l'hôpital sans avoir reçu d'aide pour trouver un hébergement, de naviguer dans les systèmes de services publics dans une langue qu'ils ne comprennent pas, ou d'avoir perdu leur carte d'identité.

Cela entraîne des problèmes tels que l'impossibilité d'embarquer sur des vols pour retourner dans la communauté d'origine ou d'accéder à d'autres services publics, ce qui peut augmenter le risque de vivre un épisode d'itinérance. Les membres des communautés autochtones sont également confrontés-es à des discriminations et au racisme lorsqu'ils accèdent aux services de santé, aux services sociaux et aux services éducatifs, les Inuit y étant particulièrement plus vulnérables à Montréal.⁵⁸

La discrimination a un impact significatif sur les choix des personnes lorsqu'il s'agit d'accéder aux services dont elles ont besoin, de prendre le contrôle de leur santé et d'acquérir des opportunités d'accroître leur mobilité sociale, ce qui contribue à augmenter le risque de se retrouver en situation d'itinérance.

∞ La consommation de substances :

La consommation de substances psychoactives est étroitement liée à l'itinérance.⁵⁹ Les centres de jour, les hébergements d'urgence, les programmes de logement, les programmes d'appartements subventionnés, les hôpitaux et les cliniques externes **peuvent refuser aux Autochtones l'accès à leurs services s'ils/elles ne s'abstiennent pas de consommer des drogues, ce qui dissuade les membres de la communauté d'avoir accès à ces services.** La nature entrelacée entre la consommation de substances et l'itinérance fait qu'il est difficile pour les membres des communautés autochtones d'échapper au cycle de l'itinérance.



« Les membres des communautés autochtones sont également confrontés-es à des discriminations et au racisme lorsqu'ils/elles accèdent aux services de santé, aux services sociaux et aux services éducatifs, les Inuit y étant particulièrement plus vulnérables à Montréal. »

56. Seltz & Roussopoulos, 2020

57. Latimer et al., 2018

58. Fanelli, 2021

59. Assemblée nationale du Québec, 2008

∞ La dépendance :

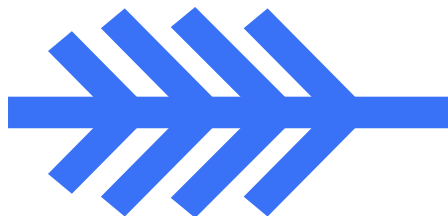
La dépendance peut être la raison pour laquelle certains membres des communautés autochtones se retrouvent dans la rue.⁶⁰ Les comportements autodestructeurs, tels que la consommation excessive d'alcool et l'automutilation, peuvent se développer comme un mécanisme d'adaptation malsain pour faire face aux traumatismes passés, à la douleur émotionnelle et à la déficience de la qualité de vie actuelle. **Des taux élevés de problèmes liés à l'alcool et aux dépendances sont associés à un manque de connexion et d'accès aux pratiques culturelles, à l'histoire, à la langue, au territoire, aux traditions, aux cérémonies et à la communauté.**⁶¹

La toxicomanie est surreprésentée dans les communautés autochtones : 25 % des autochtones au Canada souffrent de toxicomanie, contre 17 % dans la population générale.⁶² Parallèlement, **il n'y a toujours aucun centre de traitement des dépendances culturellement sécuritaires à Montréal, ni de programmes de traitement offerts dans des langues parlées et comprises par les membres des communautés autochtones.** La disponibilité limitée de ces services s'ajoute aux obstacles que rencontrent les membres des communautés autochtones qui souhaitent accéder à des soins appropriés et surmonter leur(s) dépendance(s).

∞ Le manque d'accès à des services culturellement sécuritaires en santé mentale :

De nombreux membres de la communauté autochtone à Montréal se heurtent à des obstacles dans l'accès aux soins de santé mentale dont ils/elles ont besoin. Le manque de financement des établissements publics qui offrent des services en santé mentale, **l'absence de soins en santé mentale adaptés aux cultures et aux langues, ainsi que les limites imposées par les prestations de santé des Premières Nations et des Inuit contribuent à l'insuffisance en matière d'accès aux services de santé mentale hospitaliers et externes.**

L'expérience vécue par des membres de la communauté exposé-es à du personnel raciste, à des soignant-es ignorant les réalités autochtones, ou qui ont survécu à des traitements négligents, voire nocifs, entrave leur intérêt à solliciter un service de santé mentale qui leur est pourtant indispensable. Ces obstacles contribuent à l'itinérance chronique et cyclique, car les personnes ne reçoivent pas le soutien nécessaire en matière de santé mentale.



« Il n'y a toujours aucun centre de traitement des dépendances culturellement sécuritaires à Montréal. »

60. Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, 2015

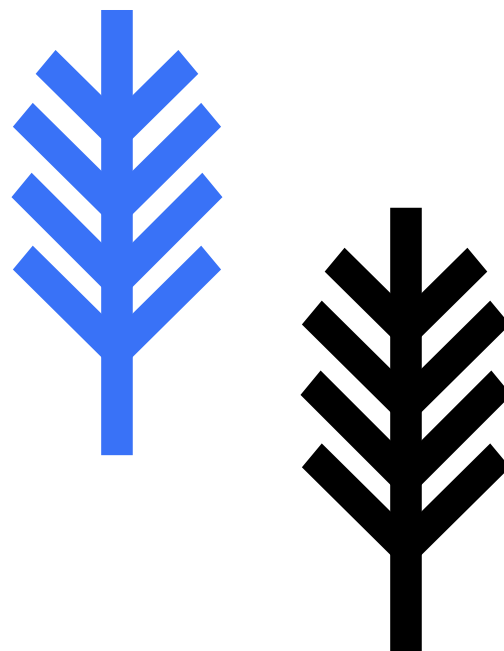
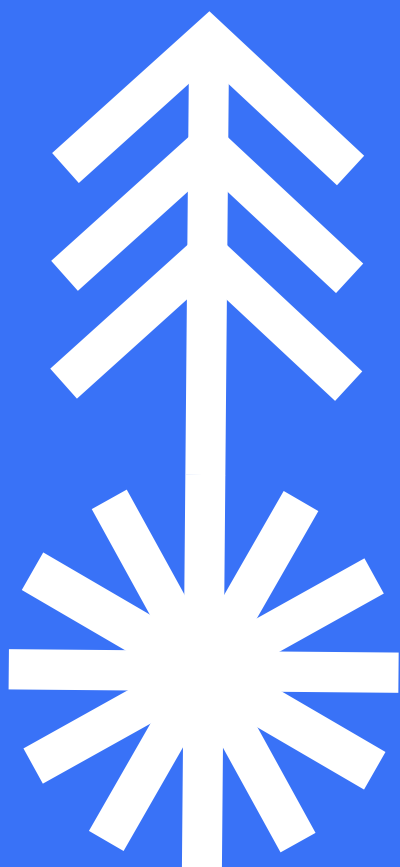
61. RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal et al., 2020

62. Toth, 2022

∞ Les invalidités :

Les membres des communautés autochtones souffrant de troubles physiques et/ou neuro-développementaux sont plus à risque d'itinérance. **Il est difficile de trouver des refuges capables de répondre à leurs besoins médicaux spécifiques ou complexes.**

Au sein de la communauté autochtone, l'ensemble des Troubles du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF), résultant de l'exposition à l'alcool pendant la grossesse, est un déterminant méconnu lié à des problèmes médicaux complexes qui peuvent entraîner des troubles du développement à long terme.⁶³ La recherche indique qu'un grand nombre de personnes atteintes du TSAF ont eu des interactions avec le système judiciaire.⁶⁴ Additionnellement, les symptômes du TDAH non diagnostiqués et non traités jouent également un rôle dans la précarisation des conditions de vie. Le nombre d'enfants autochtones présentant des symptômes associés au TDAH est nettement plus élevé que ce que l'on pourrait attendre en se basant sur les taux de prévalence dans la population générale.⁶⁵



∞ L'exclusion des services :

Plusieurs membres de la communauté autochtone sont exclus des services existants, c'est-à-dire que l'accès leur a été interdit par certains refuges, centres de jour et services de traitement, en raison de graves problèmes de santé mentale ou physique. Les refuges ont souvent des règles et des politiques spécifiques, écrites ou non, que certains membres de la communauté peuvent avoir du mal à respecter, comme les couvre-feux ou les exigences de sobriété.

Par ailleurs, pour mieux comprendre les rouages qui peuvent conduire à la violence physique, il est impératif de reconnaître l'impulsivité et les carence en gestion de la colère comme faisant partie de symptômes liés à des problèmes de santé mentale et physique rencontrés par les membres de la communauté.⁶⁵ **Les refuges à faible seuil d'accès qui répondent aux besoins spécifiques des membres des communautés autochtones sont nécessaires pour minimiser l'escalade de la violence.**

63. Government of Canada, 2017

64. Flannigan et al., 2018

65. Baydala et al., 2006

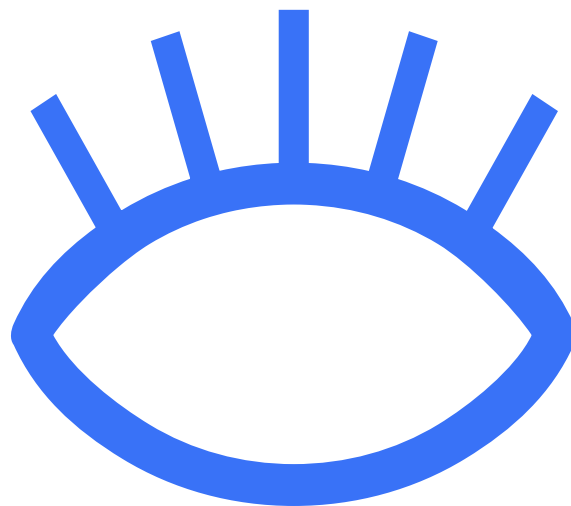
66. Duke University, 2016

∞ Le manque de ressources dans les organismes autochtones :

Les membres des communautés autochtones accèdent aux ressources principalement par l'intermédiaire des organismes du secteur autochtone. En parallèle, **une grande partie des fonds publics destinés à répondre aux besoins des membres des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit est souvent allouée à des organismes et à des institutions allochtones.** Cette situation présente un certain nombre de risques, notamment la duplication des services, les barrières linguistiques entre les membres des communautés autochtones et le personnel allochtone, la déviation des fonds au détriment des organismes autochtones, la diminution des opportunités économiques et professionnelles pour les Autochtones, et des efforts qui ne répondent ni aux besoins spécifiques des personnes desservies ni aux priorités identifiées par les communautés.

En ce qui concerne les services publics, de nombreux membres des communautés autochtones y sont plus réticents en raison de la discrimination et du racisme systématique dont ils font l'objet.^{67 68} **Les systèmes publics bien financés ne parviennent habituellement pas à répondre aux besoins des communautés autochtones, ce qui contraint les organismes autochtones sous-financés et en manque d'effectifs à assumer le fardeau de revendiquer pour des changements systémiques en même temps d'élaborer des programmes et des services essentiels.** Il manque actuellement des financements pluriannuels pour les organismes autochtones, alors que ceux-ci sont primordiaux pour soutenir l'offre de services de base et les opérations, et pour combler l'insuffisance des services gouvernementaux.

De plus, l'embauche, la formation et la rétention des employé-es autochtones se sont avérées difficiles étant donné les multiples obstacles auxquels les populations autochtones sont confrontées tout au long de leur vie. Le manque constant de ressources humaines et le sous-financement à long terme créent un environnement sectoriel non viable. La prestation de services et de programmes cohérents permettant aux individus d'atteindre la stabilité dans leur vie n'est ainsi tout simplement pas satisfaite. Les besoins des membres des communautés autochtones sont différents de ceux de la population générale, et **les travailleur-euses de première ligne ont besoin de compétences spécifiques, telles que des compétences culturelles et une expertise en matière d'intervention liée aux traumatismes, pour s'assurer que les services sont fournis d'une manière culturellement sécuritaire.** Des compétences de base dans la compréhension de certaines langues autochtones seraient également extrêmement utile.



« Il manque actuellement des financements pluriannuels pour les organismes autochtones, alors que ceux-ci sont primordiaux pour soutenir l'offre de services de base et les opérations, et pour combler l'insuffisance des services gouvernementaux. »

67. Viens & Québec (Province). Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, 2019

68. Truth and Reconciliation Commission of Canada & Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015

∞ La pandémie

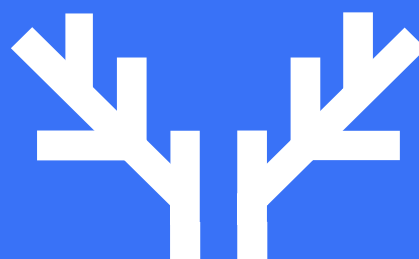
La pandémie COVID-19 a exacerbé les difficultés et les écarts structurels existants. Les fermetures de lieux publics et les capacités réduites des refuges et des services communautaires ont privé les personnes en situation d'itinérance d'un accès régulier à des ressources essentielles telles que des toilettes, de l'eau et une protection contre les intempéries. La pandémie a par ailleurs entraîné une augmentation de la consommation de substances, de la dépendance, de la pauvreté, des conditions de vie dangereuses, de la violence familiale, de la violence sexuelle et de l'itinérance visible.⁶⁹

∞ Le choix de vivre dans la rue :

Bien que le fait de vivre dans la rue soit généralement considéré comme un état indésirable, certains membres des communautés autochtones peuvent choisir de rester dans la rue pour diverses raisons. Il peut s'agir d'un sentiment de ne pas appartenir à la société dominante, d'être à l'aise avec le mode de vie de la rue, d'un désir de liberté, d'un désir d'être à l'extérieur ou d'un sentiment de sécurité parmi les pairs et dans les espaces publics.

Facteurs contributants et causes de l'itinérance non inclus dans ce rapport :

D'autres facteurs contributants et causes de l'itinérance chez les Autochtones n'ont pas été abordés dans le rapport en raison de l'insuffisance des données, du manque d'accès aux données et de la capacité limitée d'une organisation communautaire à enquêter de manière exhaustive sur un phénomène systémique et complexe qui est fermement ancré dans l'histoire coloniale. Parmi les facteurs qui contribuent à l'itinérance qui doivent être investigués, il y a notamment des facteurs spécifiques à des groupes démographiques précis, dont les adultes autochtones de plus de 40 ans, les personnes potentiellement touchées par le *60's Scoop*, les personnes se retrouvant en itinérance suite à leur exposition à la traite humaine, et les membres des communautés autochtones 2SLGBTQIA+. D'autres facteurs non rapportés comprennent, entre autres, les obstacles à l'éducation spécifiques aux Inuit, la violence sexuelle, le travail du sexe, la crise des femmes et filles autochtones disparues et assassinées, les lésions cérébrales traumatiques, l'espérance de vie réduite des Autochtones, l'origine raciale des personnes décédées dans la rue, et bien plus encore.

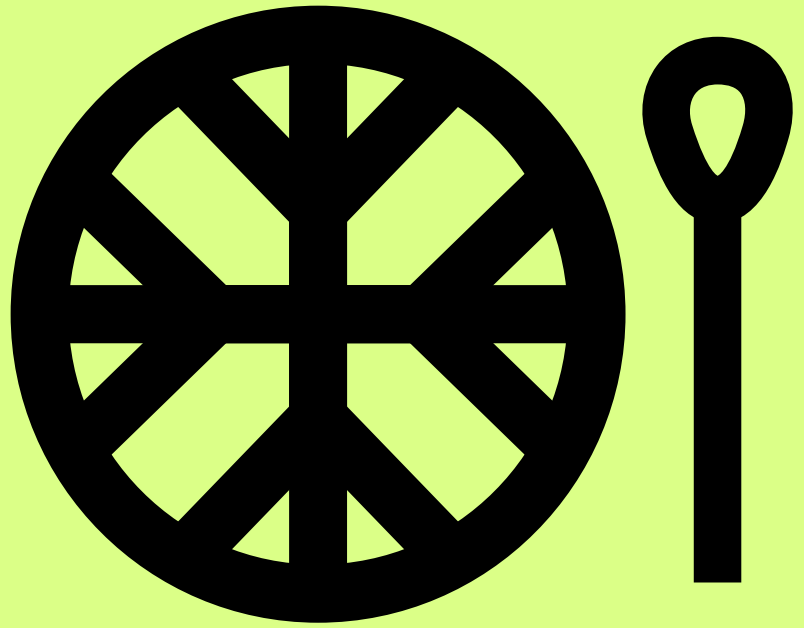


Le progrès de la recherche en la matière comprend notamment : des améliorations tangibles dans le financement et l'avancement de la recherche par et pour les Autochtones, le développement de pratiques éthiques en matière de recherche autochtone, un meilleur accès aux données pertinentes pour les Autochtones, en particulier les données raciales,⁷⁰ une réappropriation des données autochtones par les Autochtones, et une véritable volonté sociétale et politique de soutenir les organisations autochtones dans le renforcement de leurs capacités. Les pistes énumérées ci-haut auront certainement un impact significatif pour combler des lacunes en matière de données et pour mettre en place des solutions informées qui répondent aux défis auxquels les personnes autochtones en situation d'itinérance sont confrontées au quotidien.⁷¹ Nous espérons que la présente étude incitera d'autres agences à approfondir les connaissances partagées et à se pencher davantage sur les facteurs contributants et les causes de l'itinérance chez les peuples autochtones.

69. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), 2022; Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2021

70. Rizvic, 2020

71. Skye, 2020



RECOMMANDATIONS

Remédier à l'itinérance chez les communautés autochtones, c'est mettre fin aux pratiques coloniales, en accordant la priorité à des structures de logement adéquates dans les réserves, dans les communautés et dans le contexte urbain. C'est aussi soutenir l'autodétermination des Autochtones en ce qui concerne le système de protection de l'enfance, l'éducation, la santé et les services sociaux, ainsi que l'ensemble des systèmes de justice et de maintien de l'ordre. C'est également la préservation et la revitalisation des langues et des cultures autochtones, des compétences de vie et de l'accès au soutien émotionnel, spirituel et mental.

Les recommandations suivantes, formulées par le RÉSEAU, invitent les différents niveaux de gouvernements et les organismes communautaires à prendre des mesures, à les mettre en œuvre et à les soutenir pour lutter contre l'itinérance chez les autochtones à Montréal.

Les recommandations sont réparties en catégories et ont été développées à partir des connaissances obtenues dans les données quantitatives et qualitatives recueillies pour produire le présent rapport.



FINANCEMENT

1. Donner la priorité aux organisations autochtones pour la distribution de projets, de services et de programmes spécifiques aux Autochtones.

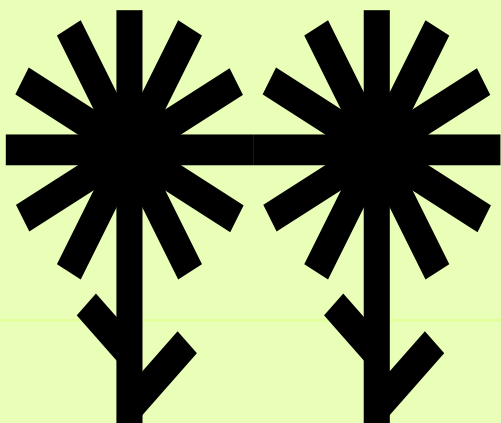
2. Exiger des organisations allochtones et des instances gouvernementales qui cherchent à obtenir des fonds pour mettre en œuvre des programmes pour les Autochtones **qu'elles établissent des partenariats avec les communautés autochtones et obtiennent des lettres de recommandation** de la part d'organisations autochtones locales.

3. Engager un dialogue et consulter de manière éthique les organisations autochtones dans les premières phases de la gestion de projet et utiliser des critères reconnus par les organisations autochtones pour déterminer les projets, domaines et axes prioritaires à financer. Adapter la rédaction de rapports aux réalités des organismes autochtones et transférer aux organisations autochtones le pouvoir de gestion et de décision en matière de distribution des fonds.

4. Accorder aux organisations autochtones un financement pour couvrir les opérations et les services de base dans le cadre d'ententes pluriannuelles d'une durée d'au moins 5 à 10 ans.

- a. Travailler avec les organisations autochtones pour évaluer les besoins en matière de ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre des projets, des programmes et des formations, pour émettre les rapports qui y sont reliés et pour approfondir les données et connaissances relatives à l'itinérance. Les flux de financement doivent être orientés vers la couverture des coûts opérationnels.

5. Redistribuer les fonds des budgets gonflés de la police. Augmenter les fonds alloués aux programmes et ressources qui luttent activement contre l'itinérance et préviennent la nécessité d'une intervention policière.⁷²



72. Gouvernement du Canada, 2017



GOVERNANCE AUTOCHTONE

6. Incorporer les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) dans les lois, les règlements et les politiques du gouvernement du Québec.

7. Continuer, à tous les niveaux de gouvernement, de soutenir l'autodétermination des organisations et des communautés autochtones urbaines dans l'administration :

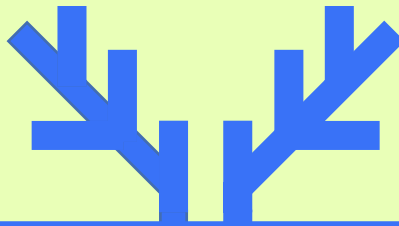
- a. Du système de protection de l'enfance
- b. De l'incarcération et la navigation dans le système judiciaire
- c. De l'éducation et l'emploi
- d. Des services de santé
- e. Du logement
- f. Des arts et de la culture

8. Transférer les infrastructures et les terres : Nous demandons aux trois niveaux de gouvernements, ainsi qu'aux institutions telles que les églises et les établissements d'enseignement, de collaborer avec les organisations et les peuples autochtones afin de prendre des mesures pour transférer les infrastructures et les terres appropriées aux communautés autochtones.

9. Établir des partenariats avec les communautés et les organisations autochtones pour acheter des stationnements, des terrains inutilisés et des propriétés vacantes pour répondre aux besoins des personnes autochtones vivant dans la rue.

10. Inclure les organisations et les communautés autochtones en tant que partenaires et intervenant-es primaires dans les consultations, les comités de réflexion ou toute autre forme de partage et de production de connaissances sur la santé, l'itinérance, la justice, l'éducation, l'emploi, la planification et le développement urbains, et tous les autres aspects qui affectent les vies des personnes autochtones à risque.

- a. **Rémunérer les personnes Autochtones adéquatement pour les consultations.**



PARTAGE D'INFORMATION, RECHERCHE ET COORDINATION

11. Les organisations et les communautés autochtones doivent pouvoir collecter, gérer et posséder des données sur leurs communautés. Voir les principes de PCAP (Propriété, Contrôle, Accès et Possession),⁷³ d'IQ (Inuit Qaujimajatuqangit)^{74 75} et de la stratégie nationale Inuit sur la recherche de l'ITK (Inuit Tapiriit Kanatami).⁷⁶

12. Veiller à ce que toutes les organisations autochtones et les organisations qui servent directement les autochtones **soient informées et aient accès aux financements dès qu'ils sont disponibles.**

13. Renforcer le partage et la coordination des informations entre les groupes autochtones locaux, régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux, les institutions gouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de terrain.

14. Assurer un financement aux organisations autochtones pour le **développement de partenariats stratégiques et la coordination d'information** afin de soutenir les populations autochtones en situation d'itinérance.

a. Améliorer les données et la connaissance du système : créer un SISA⁷⁷ (Système d'information sur les personnes et les familles sans abri), dresser une carte actualisée des conditions de logement et élaborer une stratégie de logement pour les personnes autochtones vivant hors des réserves et des communautés.

15. Travailler au renforcement des capacités : Les gouvernements, les ONG et les universités sont invités à donner la priorité au renforcement des capacités des organisations et des chercheur-euses autochtones avant d'entreprendre leurs propres recherches sur les peuples autochtones.

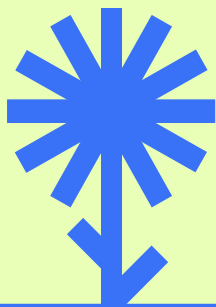
73. First Nations Information Governance Centre, n.d.

74. Government of Nunavut, 2017

75. The Conference Board of Canada, 2017

76. Inuit Tapiriit Kanatami, 2018

77. Gouvernement du Canada, 2022



SOUTIEN CULTURELLEMENT APPROPRIÉ

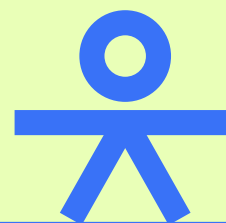
16. Fournir un soutien culturel sur place dans les services, les organisations et les logements existants, tels que des Aîné-es, des gardien-nes du savoir autochtones, des services linguistiques, et faire en sorte que le personnel soit formé à la sécurité culturelle.

17. Fournir des équipements publics adéquats, y compris, mais sans s'y limiter, des toilettes, des fontaines à boire et la collecte des ordures dans les zones clés où les communautés autochtones vivant dans la rue se rassemblent.

18. Embaucher et soutenir des intervenant-es qui parlent l'Inuktitut.

19. Mettre en place des initiatives de réconciliation permanentes et durables, telles que des événements culturels annuels comme les pow-wows, les fêtes Inuit, les foires artisanales, afin que les peuples autochtones puissent se rassembler. **La construction d'un centre culturel autochtone est nécessaire dans la ville.**

20. Fournir un soutien continu aux intervenant-es et travailleur-euses de rue avec une formation adaptée à la culture, comme la désescalade de conflits, l'intervention de crise, les services de prévention du suicide et la réduction des méfaits, afin de mieux soutenir les membres de la communauté autochtone.



LOGEMENT

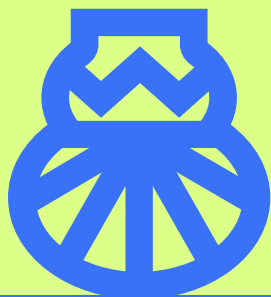
21. Créer un meilleur soutien au logement pour les enfants autochtones qui sortent des familles d'accueil et/ou du système de protection de l'enfance.

22. Développer une infrastructure autour de la vie sociale et communautaire qui réponde aux besoins des communautés autochtones, notamment de la communauté Inuit (cuisine communautaire, espaces de rassemblement, espaces pour des activités culturelles).

23. Créer des programmes et des services de logement fiables et efficaces pour répondre aux besoins des différents groupes démographiques des peuples autochtones, dont les personnes seules, les familles de tailles variables (y compris les femmes et les hommes autochtones célibataires, les parents monoparentaux), les personnes fuyant la violence conjugale et les étudiant-es.

24. Créer davantage de logements supervisés avec des services intégrés.

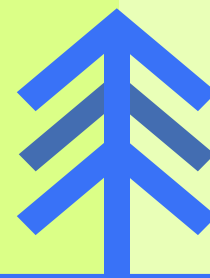
25. Augmenter le nombre de logements de transition pour les personnes autochtones qui sortent de programmes de traitements et d'incarcération.



ÉDUCATION ET EMPLOI

26. Compléter l'appel à l'action numéro 7 de la CVR : **Le gouvernement fédéral doit élaborer avec les groupes autochtones une stratégie conjointe visant à éliminer les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et allochtones.**⁷⁸

- a. Cet appel à l'action est actuellement en cours et n'est pas terminé.
- b. Suivre avec précision les progrès de cet appel à l'action, cette mesure ne pouvant être accomplie réellement si elle n'est que performative, et s'assurer que les gouvernements municipal, provincial et fédéral soient responsables de l'achèvement de cette action.
- c. Suivre avec précision les données pour déterminer l'impact de cet appel à l'action et s'assurer qu'il réduit réellement les écarts qu'il vise à combler.
- d. Depuis 2015, seulement 13 des 94 appels à l'action ont été réalisés.⁷⁹



SANTÉ MENTALE

27. Offrir davantage de soins de santé mentale culturellement sécuritaires au sein des services d'urgence.

28. Offrir davantage de formation en sensibilisation à la santé mentale en premiers soins, et augmenter l'embauche de répondants en santé mentale au sein du SPVM.

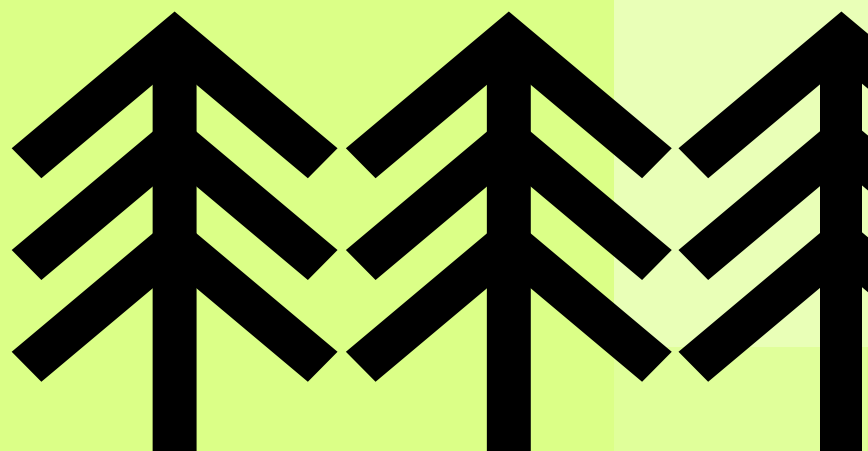
29. Créer des services de soutien en santé mentale et en toxicomanie qui soient culturellement sécuritaires et qui tiennent compte des traumatismes.

- a. Soutenir les communautés autochtones dans la mise en place de leurs propres systèmes de soutien en santé mentale.

30. Réduire les obstacles à l'accès au soutien en santé mentale.

78. Gouvernement du Canada, 2023

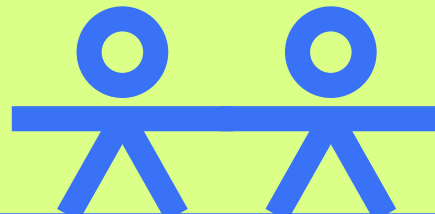
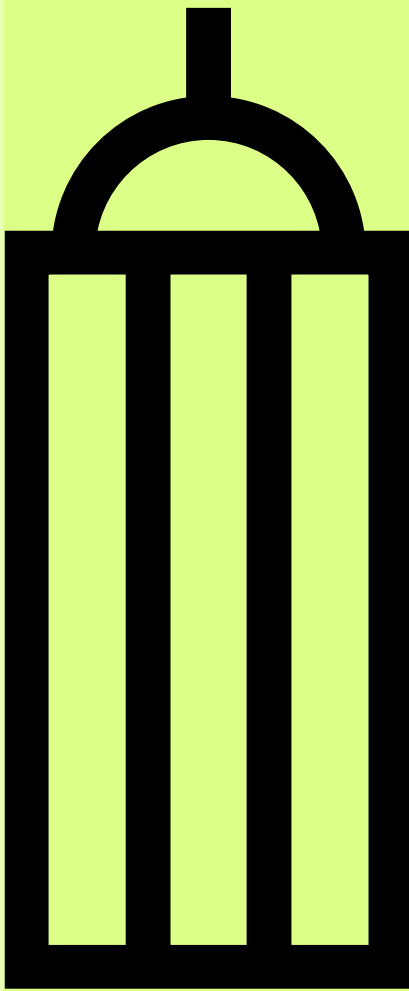
79. Jewell & Mosby, 2023





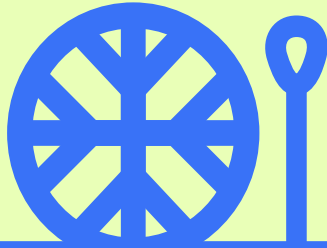
CONSOMMATION DE SUBSTANCES ET DÉPENDANCES

31. **Fournir davantage de matériel de réduction des méfaits** aux membres de la communauté qui en ont besoin.
32. Créer des logements et des programmes communautaires qui oeuvrent en réduction des méfaits et offrent un **accès à la consommation de substances supervisée**.
33. Créer des programmes permettant aux personnes qui consomment des substances d'**accéder à des pratiques culturelles**.
34. **Inclure des pratiques culturelles** dans les programmes de traitement de la toxicomanie destinés aux personnes autochtones.
35. **Mettre en place, dans la ville de Montréal, un centre de traitement des dépendances par et pour les Autochtones**, pouvant offrir des programmes de traitement dans les langues autochtones.



PRÉVENTION ET PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE

36. **Augmenter les espaces culturels par et pour les Autochtones**, pour les Premières Nations, les Métis et les Inuit.
37. Créer des services sociaux **par et pour les groupes autochtones 2SLGBTQIA+**.



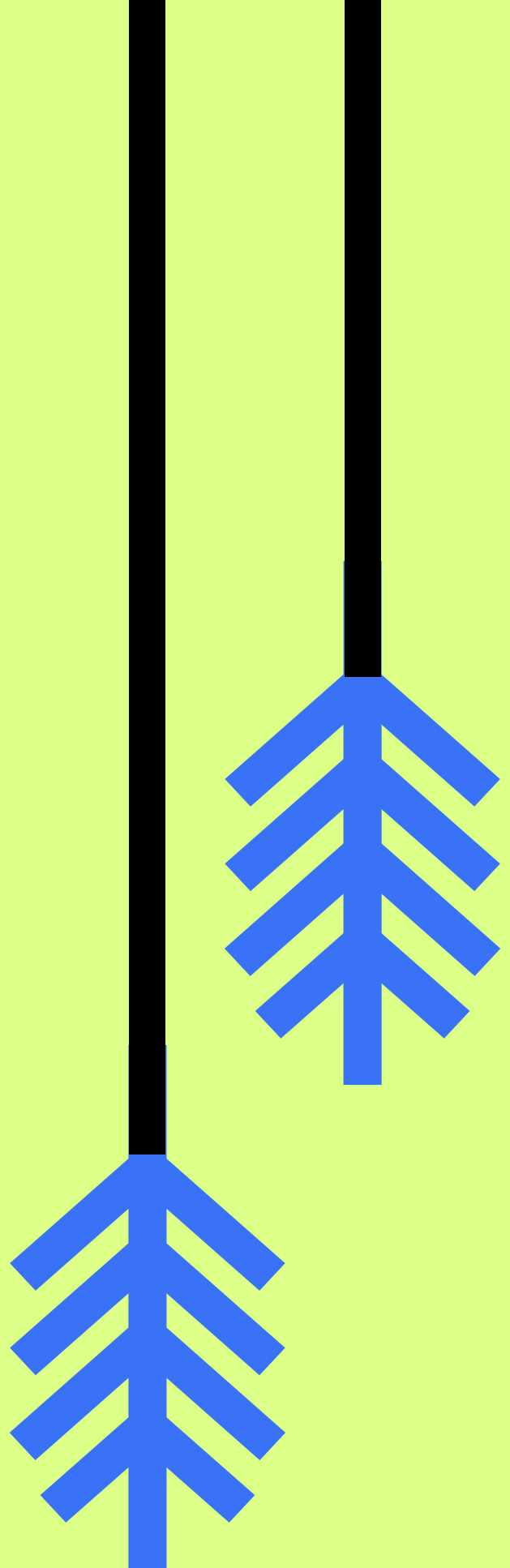
JUSTICE AUTOCHTONE ET LE SYSTÈME DE JUSTICE

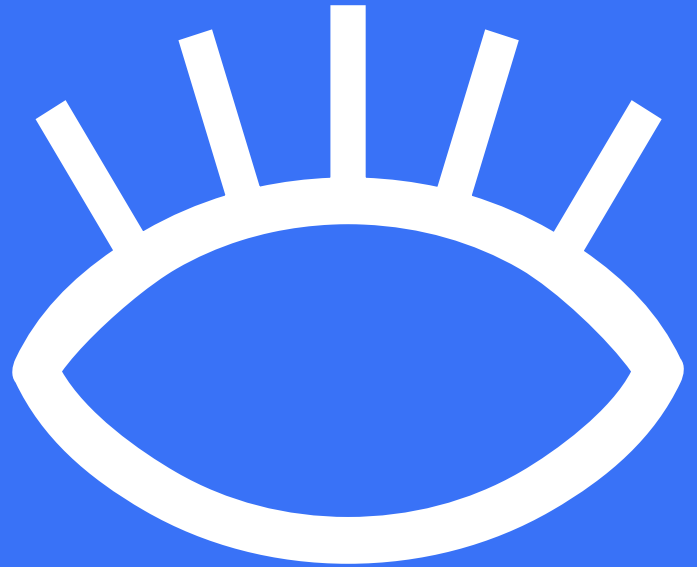
38. Soutenir la mise en œuvre de cercles de justice autochtones et de modèles de justice réparatrice comme alternatives aux tribunaux coloniaux.

39. Créer davantage de services autochtones de soutien par les pairs au sein du système judiciaire, ainsi que de programmes et activités tenant compte des spécificités culturelles.

40. Créer des programmes de formation à l'emploi pour les Autochtones vivant dans les hôpitaux, les centres de détention jeunesse et les prisons.

41. Établir un lien entre les services de santé, de logement et d'emploi et les Autochtones **avant leur sortie des centres de détention et des prisons.**





CONCLUSION

En conclusion, ce rapport, comme ceux qui l'ont précédé, réitère le besoin urgent de soutenir les peuples autochtones en situation d'itinérance à Montréal. Il souligne l'importance de reconnaître les particularités culturelles, socio-économiques, historiques et juridiques qui contribuent à la surreprésentation des personnes autochtones en situation d'itinérance, ainsi que la nécessité pour les institutions coloniales de donner la priorité aux solutions autochtones et de les soutenir activement.

En réorientant les financements pour mieux soutenir les organisations autochtones, en encourageant la gouvernance autochtone et en améliorant le partage et la coordination des informations, nous pouvons créer une réponse plus efficace et plus complète à l'itinérance chez les autochtones. Il est essentiel de fournir des services de soutien culturellement adaptés, d'améliorer l'accès aux soins de santé et aux services de santé mentale, et d'accroître la disponibilité de différents modes de logement sécuritaires et abordables. Une approche exhaustive doit également aborder la consommation de substances, la toxicomanie, la protection contre la violence, le soutien aux femmes et aux jeunes, l'éducation, l'emploi et la justice autochtone.

Les recommandations formulées visent à traiter les divers facteurs contribuant à l'itinérance chez les Autochtones et à promouvoir la collaboration entre les différent-es acteur-rices. Leur mise en œuvre nécessitera un engagement et un soutien continu de la part des différents niveaux de gouvernement, des organisations communautaires, des fondations et des autres parties prenantes. En travaillant ensemble et en donnant la priorité aux besoins uniques des membres des communautés autochtones en situation d'itinérance, nous pouvons faire des avancées significatives vers la résolution de ce problème et l'amélioration de la vie des peuples autochtones à Montréal.

RÉFÉRENCES

- Armony, V. (2019). Rapport Armony-Hassaoui-Mulone AOÛT - Montréal. SPVM. https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf
- Armony, V., Boatswain-Kyte, A., Hassaoui, M., & Mulone, M. (2023, Juin). Interpellations policières et profilage racial Contextualisation de la pratique d'interpellation à la lumière de l'identité racisée des personnes interpellées et évaluation de la nouvelle politique d'interpellation. https://spvm.qc.ca/upload/02/Rapport_final_2e_mandat.pdf
- Baydala, L., Sherman, J., Rasmussen, C., Wikman, E., & Janzen, H. (2006, 9 mai). ADHD characteristics in Canadian Aboriginal children. PubMed. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/16648231/>
- Bellot, C., Lesage-Mann, É., Sylvestre, M.-E., Fortin, V., & Poisson, J. (2021, Janvier). JUDICIALIZATION OF HOMELESSNESS IN MONTRÉAL.: The Homeless Hub. <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/1VFrapportmontreal4vague%20EN.pdf>
- Canada Research Chair on Comparative Aboriginal Condition. (2021). Nunavik in Figures 2020. Nunivaat. <https://nunivaat.org/doc/document/2021-09-13-01.pdf>
- Ville de Montréal. (2020). Faits saillants. https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/budget_2021_et_pdi_2021-2030_faits_saillants.pdf
- The Conference Board of Canada. (2017). Inuit Qaujimajatuqangit Principles. <https://www.conferenceboard.ca/in-fact/inuit-qaujimajatuqangit-principles/>
- Collective Healing. (2022). Towards Collective Healing: Addressing the Experiences of Indigenous Women in Quebec's Provincial Prison. Guérison Collective Healing. <http://collective-healing.net/>
- Cox, A. (2017, 26 juillet). Settler Colonialism - Literary and Critical Theory. Oxford Bibliographies. <https://www.oxfordbibliographies.com/display/document/obo-9780190221911/obo-9780190221911-0029.xml>
- The Defund the Police Coalition. (2020). <https://static1.squarespace.com/static/5ee804787469504a54387fd9/t/62d9a4f0af43d2285dc78ff8/1658430713152/The+People%27s+Vision++final+%28EN%29.pdf>
- Dingwall, G. (2020). Welcome Home: Using Housing to Address Recidivism among Indigenous People in Canada. McGill University. https://www.mcgill.ca/humanrights/files/humanrights/dingwall_ihrip_v9_2021.pdf
- Dionne, M., Laporte, C., Loeppky, J., & Miller, A. (2023, 16 juin). Income Research Paper Series A review of Canadian homelessness data, 2023. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2023004-eng.htm>
- Duke University. (2016). Poor Impulse Control. Understanding Fetal Alcohol Spectrum Disorders (FASD). <https://sites.duke.edu/fasd/chapter-6-the-fasd-student-and-behavioral-issues/poor-impulse-control/>
- Eberle, M., Kraus, D., & Serge, L. (2009, Mai). Results of the pilot study to estimate the size of the hidden homeless population in Metro Vancouver. The Homeless Hub. <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/4qoegog5.pdf>
- Fanelli, L. N. (2021, December). Utirumajunga (I Want to Return): A Look at Situations of Homelessness Among Inuit Women in Montreal. https://spectrum.library.concordia.ca/id/eprint/990248/1/Fanelli_MA_S2022S.pdf
- First Nations Information Governance Centre. (n.d.). The First Nations Principles of OCAP®. The First Nations Information Governance Centre. <https://fnigc.ca/ocap-training/>
- First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission (FNQLHSSC) & Harvey, M.-F. (2016). Portrait of Homelessness in First Nations Communities in Quebec. The Homeless Hub. <https://homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/Portrait%20of%20Homelessness%20in%20First%20Nations%20Communities%20in%20Quebec.pdf>
- Flannigan, K., Unsworth, K., & Harding, K. (2018, Août). FASD Prevalence in Special Populations. Canada FASD Research Network. <https://canfasd.ca/wp-content/uploads/publications/Prevalence-2-Issue-Paper-FINAL.pdf>
- Government of Canada. (2017, 25 mai). About fetal alcohol spectrum disorder (FASD). Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/fetal-alcohol-spectrum-disorder/about.html>
- Gouvernement du Canada. (2022). À propos de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. Infrastructure Canada. <https://www.infrastructure.gc.ca/homelessness-sans-abri/index-fra.html>

Government of Canada. (2023, 13 décembre). Education. Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1524495412051/1557511602225>

Government of Nunavut. (2017). <https://assembly.nu.ca/library/GNedocs/2007/000285-e.pdf>

Government of Quebec. (2021, 23 septembre). About homelessness. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/en/family-and-support-for-individuals/homelessness/about>

His Majesty the King in Right of Canada, as represented by the Minister of Public Safety. (2023). OCI Annual Report 2022-2023. Office of the Correctional Investigator. <https://oci-bec.gc.ca/sites/default/files/2023-10/Annual%20Report%20EN%20%C3%94%C3%87%C3%B4%20Web.pdf>

Hwang, K. S. (2023, 15 mai). Quebec sent Ottawa hospital hundreds of birth alerts despite Ontario ban. CBC. <https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/birth-alert-the-ottawa-hospital-continue-after-october-2020-1.6835776>

Inuit Tapiriit Kanatami. (2018). National Inuit Strategy on Research. Inuit Tapiriit Kanatami. <https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2020/10/ITK-National-Inuit-Strategy-on-Research.pdf>

Jewell, E., & Mosby, I. (2023, 7 décembre). Calls to Action Accountability: A 2023 Status Update on Reconciliation. Yellowhead Institute. <https://yellowheadinstitute.org/wp-content/uploads/2023/12/YI-TRC-C2A-2023-Special-Report-compressed.pdf>

Landry, M. (2020). The Health of Aboriginal Populations in Montréal. Santé Montréal. https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/2020_ANG_Portrait-Populations-Autochtones.pdf

Latimer, E., Bordeleau, F., & Méthot, C. (2018, Février). Housing needs and preferences of Indigenous people using community resources in Montreal – Abridged version. Montreal Indigenous Community NETWORK. <https://reseauimtlnetwork.com/wp-content/uploads/2022/12/Aboriginal-housing-preferences-report-abridged-version-final.pdf>

Latimer, M., Grenier, J., & Lalande, A. (2019, 25 mars). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018. MMFIM. <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/Rapport-Denombrement-2018-Montreal-version-finale-25-mars.pdf>

Lauster, N., & Tester, F. (2014). Homelessness and Health in the Crowded Canadian Arctic: Inuit Experiences. <https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/33266/1/515362.pdf#page=98>

Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal. (2015, décembre). ENDING HOMELESSNESS IN MONTREAL OBJECTIVE 2020 - ENDING CHRONIC AND CYCLICAL HOMELESSNESS. https://www.mmfim.ca/wp-content/uploads/2015/12/Plan-action-MMFIM_EN.pdf

National Assembly of Québec. (2008, juillet). Homelessness in Québec. The Homeless Hub. <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/Homelessness%20in%20Quebec%202008.pdf>

Papillon, M., & Institute for Research on Public Policy. (2008, 10 août). Aboriginal Quality of Life Under a Modern Treaty. Institute for Research on Public Policy. <https://irpp.org/wp-content/uploads/assets/research/aboriginal-quality-of-life/aboriginal-quality-of-life-under-a-modern-treaty/vol14no9.pdf>

Public Safety Canada. (2008, Jan). Homelessness, Victimization and Crime: Knowledge and Actionable Recommendations. Public Safety Canada / Sécurité publique Canada. <https://www.publicsafety.gc.ca/lbrr/archives/cnmcs-plcng/cn35305-eng.pdf>

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). (2022, 26 février). Recommandations du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) pour le budget du Québec 2022. Consultations prébudgétaires. https://consultations.finances.gouv.qc.ca/Consultprebudg/2022-2023/memoires/Memoire_Reseau_aide_itinerance.pdf

RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, Tam, R., Vrettas, D., Deer, B. W., & Reed, A. (2020, mars). Analyse des données de recherche, des écarts et recommandations Pour informer le développement d'une stratégie pour la sécurité, le bien-être et l'appartenance des personnes autochtones en situation d'itinérance (ou à risque de l'être) à Tiohtià:ke / Région du Grand Montréal <https://reseauimtlnetwork.com/publication/rapport-itinerance-2018/>

RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal. (2022, 20 octobre). La STRATÉGIE pour la sécurité, le bien-être et l'appartenance. <https://reseauimtlnetwork.com/publication/strategie/>

RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal, Foyer pour femmes autochtone à Montréal, La Porte Ouverte Montréal, Résilience Montréal, Association des Inuit du Sud du Québec, Projet de Travailleur de Soutien Autochtone, Centre de Justice des Premiers PEuples, & Exeko. (2020, 20 mai). COVID-19 : les besoins de la communauté autochtone <https://reseaumtlnetwork.com/publication/besoins-communaute/>

Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. (2012, octobre). Manuel culturel pour les parents d'accueil et adoptants d'enfants autochtones. <https://reseaumtlnetwork.com/wp-content/uploads/2022/12/Manuel-culturel-pour-les-parents-daccueil.pdf>

Rizvic, S. (2020). Why race-based data matters in health care. Institute for Canadian Citizenship. <https://inclusion.ca/article/why-race-based-data-matters-in-health-care/>

Savoie, D., Cornez, S., & Makivik Corporation. (2016). Low-income and Homeless Inuit in Montreal. Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-244.pdf

Seltz, L., & Roussopoulos, D. (2020, 17 novembre). Montreal Homelessness and Indigenous Housing: A policy report with recommendations for actions. Comité des Citoyen(ne)s Milton Parc Milton Parc Citizen's Committee (CCMP/MPCC). https://ccmp-mpcc.com/wp-content/uploads/2020/11/Montreal_Homelessness_2020_EN-2.pdf

Skye, C. (2020, 12 mai). Colonialism of the Curve: Indigenous Communities & Bad Covid Data. Yellowhead Institute. <https://yellowheadinstitute.org/2020/05/12/colonialism-of-the-curve-indigenous-communities-and-bad-covid-data/>

Springer, A. (2021, 2 mars). Living in Colour: Racialized Housing Discrimination in Canada. The Homeless Hub. <https://www.homelesshub.ca/blog/living-colour-racialized-housing-discrimination-canada>

Standing Committee on Public Safety and National Security. (2020, 24 juillet). Evidence - SECU (43-1) - No. 11. House of Commons. Retrieved July 26, 2022, from <https://www.ourcommons.ca/DocumentViewer/en/43-1/secu/meeting-11/evidence>

Toth, K. (2022, 4 mars). Indigenous Healthcare in Canada. Harvard International Review. <https://hir.harvard.edu/indigenous-healthcare-in-canada/>

Truth and Reconciliation Commission of Canada & Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). Honouring the Truth, Reconciling for the Future: Summary of the Final Report of the Truth and Reconciliation Commission of Canada. https://irsi.ubc.ca/sites/default/files/inline-files/Executive_Summary_English_Web.pdf

Viens, J., & Québec (Province). Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. (2019). Public Inquiry Commission on Relations Between Indigenous Peoples and Certain Public Services in Québec: Listening, Reconciliation and Progress : Final Report. Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Final_report.pdf

Ville de Montréal. (2020, 4 novembre). Reconciliation strategy 2020-2025. https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/reconciliation_strategy_2020-2025_vdm_en_2.pdf

Ville de Montréal. (2020). Faits saillants. https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/budget_2021_et_pdi_2021-2030_faits_saillants.pdf

Young, K. (1997, septembre). Homelessness in the Aboriginal and Torres Strait Islander context and its possible implications for the Supported Accommodation Assistance Program. The Homeless Hub. <https://www.homelesshub.ca/resource/homelessness-aboriginal-and-torres-strait-islander-context-and-its-possible-implications>